



AU SOMMAIRE

- ☒ Mairie
- ☒ Patrimoine, Infos
- ☒ Associations
- ☒ Informations



Équipe de rédaction

Aurélie NICKERT
Christian DIAS
DE SOUSA
François LE GOFF
Baptiste MAES

Avec la collaboration
Delphine CASTANET

Impressions :
Atelier 46 – Souillac

Maquette :
Comm'in Lot

ÉDITO

Chères lanzagaises, chers lanzagais,

Depuis le premier janvier, nous avons tous formulé des vœux de santé, de réussite et de bonheur à nos familles, à nos amis, à nos proches. Nous avons pris de nouvelles résolutions en nous retournant sur l'année écoulée et en nous promettant que l'année à venir sera marquée des enseignements de la précédente.

Malgré ces mots et pensées sincères, Lanzac n'a pas été épargné par une succession de bien tristes nouvelles. Les disparitions successives de plusieurs lanzagais depuis ce début d'année ont touché des familles historiques de Lanzac. J'adresse à toutes leurs familles le soutien et une pensée au nom du conseil municipal.

Il est temps que cette triste série prenne fin et qu'une page plus heureuse s'ouvre. Nous avons devant nous une année que nous attendons avec impatience, mais aussi avec inquiétude. Des événements terribles se produisent en Europe et dans le monde. Ils impactent notre quotidien et nous interrogent.

À chaque fois que de tels événements surviennent, en tant qu'individus nous sommes touchés, en tant que citoyens nous sommes blessés, et nous savons, par une histoire pas si éloignée, le prix qu'il faut payer pour gagner notre liberté.

Ces épreuves ne doivent pas pour autant nous faire reculer, au contraire elles nous incitent à réfléchir aux valeurs fondamentales qui nous animent dans notre territoire, territoire où la laïcité est promue, territoire où la liberté d'expression est de mise, territoire où l'on respecte les valeurs apposées sur nos frontons de mairie, Liberté, Égalité et Fraternité.

Il est plus que nécessaire de s'interroger sur notre avenir et à la pérennité de nos actions. À nous de nous donner la capacité d'œuvrer avec détermination et sincérité dans le sens de l'intérêt général. Pensons d'abord aux plus jeunes, à leur futur, pour leur offrir un monde plus sage, plus équilibré et digne d'une véritable humanité tendant vers plus d'équité et d'égalité dans un monde de paix.

Je vous invite tous, lanzagaises, lanzagais, à agir dans ce sens. Restons optimistes et engageons-nous tous pour un monde plus harmonieux et respectueux.

Les cérémonies et festivités de l'année seront le moyen de conforter l'image qu'à LANZAC, le bien-vivre n'est pas un vain mot. Le conseil municipal et moi-même aurons un grand plaisir à vous y retrouver et partager un agréable moment de convivialité.

Jean-Claude FOUCHÉ, Maire de LANZAC

☒ TRAVAUX - AUTRES :

La période fut calme en travaux, cependant :



Un abribus a été installé à Cieurac, au niveau de l'impasse des Cluques. Un grand merci à Alain ROULLAND pour le montage de celui ci.

Dorénavant, les huit élèves des différentes structures scolaires seront à l'abri en attendant le passage du car.

La commune a acheté une nouvelle tondeuse autoportée (la jaune sur la photo), ce qui lui permettra d'avoir un outil plus pratique pour l'entretien du camping, tonte plus rapide et moindre utilisation de la débroussailluse.

Néanmoins, nous conservons l'ancienne pour les premières tontes et le ramassage des feuilles.



2

L'opération « **Cœur de village** » qui consiste à l'aménagement de nos villages (accessibilité, sécurité des usagers, mise en valeur du patrimoine, travaux sur les réseaux...) et bénéficiant de subventions (État, Région, Département...) est en **cours sur notre commune**.

Une **réunion publique** pour la présenter le **projet d'aménagement** de la place et de la traversée du bourg sera organisée prochainement. La population Lanzagaise sera invitée dès que la date sera retenue.

☒ MANIFESTATIONS MAIRIE :

Vœux du maire :

Le rendez-vous était prévu pour les Lanzagais le dimanche 7 janvier 2024 pour la présentation des vœux du Maire et de la municipalité.

Monsieur Le Maire nous a présenté une rétrospective de l'année 2023. Nous sommes revenus sur les événements marquants de l'année passée, les fêtes organisées par les associations de la commune, le bicentenaire du pont et aussi les travaux effectués.

Monsieur Le Maire nous a ensuite présenté les projets pour l'année 2024, notamment les travaux « cœur de village ». En son nom et au nom de tous les élus, il a souhaité une belle année aux Lanzagais.

Nous avons clôturé ce rendez-vous en « trinquant » à 2024 et à tout ce que cette année pourra nous apporter de meilleur.



Repas des aînés :

En cette belle journée du 28 janvier, 2024 avait lieu, chez Manon, notre traditionnel repas des aînés. Une soixantaine de personnes ont répondu présentes pour ce repas plein de bonne humeur et de convivialité. Après le mot du maire remerciant les participants et leur souhaitant le meilleur pour l'année 2024, Manon et son équipe nous ont régales et le service assuré par l'équipe municipale s'est déroulé sans encombre. C'est toujours un plaisir pour le conseil municipal de partager ce moment plein d'échanges et de rires autour d'un bon repas.

Le rendez-vous est pris pour l'an prochain en espérant vous y retrouver aussi nombreux.



3

☒ TONDRE SA PELOUSE LE DIMANCHE ET LES JOURS FÉRIÉS :

Avec l'arrivée des beaux jours, il est d'usage de tondre sa pelouse.

La tonte n'est pas interdite à proprement parler le **dimanche**, mais celle-ci étant **bruyante**, elle entraîne des **désagréments** pour les voisins !

En ce jour de repos, l'usage de la tondeuse est donc **restreint**.

Malheureusement, nous constatons qu'un certain nombre ne respecte toujours pas ce « **bien vivre ensemble** » !



Règlementation travaux de voisinage : <https://www.service-public.fr/>

Les travaux momentanés de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de **causer une gêne** pour le **voisinage**, tel que : tondeuses à gazon, tronçonneuses, taille haies... sont fortement recommandés :

- Les jours ouvrables : de **8 h 30 à 12 h** et de **14 h 30 à 19 h 30**.
- Les samedis : de **9 h à 12 h** et de **15 h à 19 h**.
- Les dimanches et jours fériés : de **10 h à 12 h**.

Ces horaires sont **valables toute l'année**.

Le **non-respect** est considéré comme un « **trouble anormal de voisinage** ». La sanction pénale, dressée par les forces de l'ordre, est une **amende forfaitaire** d'un montant de **68 €**, majoré à **180 €** si elle n'est pas réglée dans les 45 jours.

Pour éviter cette déconvenue, il est impératif de **respecter la loi** !

☒ INFORMATION SYDED :

Dans la nature, tout est question d'équilibre : **rien ne se perd, tout se transforme**. C'est précisément le cas pour les feuilles mortes et l'herbe tondue. On les appelle à tort les « déchets verts ».

Elles sont en fait de véritables « **ressources vertes** » essentielles à nos jardins et potagers ! Savez-vous comment les utiliser ?

Les plantes puisent leurs ressources dans la terre... qui emmagasine les nutriments provenant de la décomposition des végétaux. C'est pourquoi il est primordial de laisser de la matière organique sur le sol pour qu'il puisse se régénérer. Si on lui enlève les feuilles mortes et l'herbe coupée, il ne lui reste plus grand-chose... et les plantes dépérissent (à moins d'utiliser des engrais).

Ces « ressources vertes » sont un **maillon essentiel au cycle naturel**. S'en débarrasser, c'est **en priver tout un écosystème** qui en dépend : microorganismes, vers, insectes, plantes...

Ne jetez pas ce que votre jardin vous réclame en silence ! Vous avez tout sous la main pour jardiner à moindres frais et à moindre effort...

PRATIQUEMENT 100 KG PAR HABITANT, C'est la quantité par habitant de déchets de jardin que nous apportons à la déchetterie chaque année.

Utiliser facilement et efficacement les tontes de pelouse :

Rien faire = bien faire !

Laissez l'herbe sur place va **booster** la pelouse. On appelle ça le **mulching**. Il permet de réutiliser directement la tonte coupée sans travail supplémentaire : pas de ramassage, pas de transport vers la déchetterie...



Éparpillés sur l'ensemble de votre jardin, ces brins d'herbe coupés finement vont se décomposer naturellement au fil de temps. Cela va nourrir la terre, attirer les vers de terre et, ainsi, fortifier la pelouse.

Utilisez l'herbe coupée en **paillage** : pour mettre en place cette technique, il suffit de déposer une fine couche de tonte, environ **5 cm**, dans vos jardinières, jardins et massifs. Cela permettra de maintenir l'humidité, protéger du froid ou de la chaleur, et de nourrir le sol. De plus, cette technique empêche aussi les mauvaises herbes de s'épanouir.

Utiliser facilement et efficacement les feuilles :

Compostez-les !

Les feuilles mortes sont **indispensables** au **bon fonctionnement de votre composteur**. Vous pouvez leur passer la tondeuse dessus pour réduire leur volume et accélérer leur décomposition.

Dans votre composteur, après chaque apport de déchets de cuisine, **épandez une couche de feuilles sèches** pour assurer le **bon équilibre de votre compost**.

Idée stockage : à côté de votre composteur, utilisez une chute de grillage et des piquets pour réaliser un bac à feuilles.

Transformez les feuilles en terreau : mettez des feuilles en tas avec la tonte au fond du jardin et vous obtiendrez un super compost en toute simplicité !

Utiliser les feuilles en paillage : les feuilles mortes peuvent également être utilisées en paillis. Disposées en couches épaisses au pied des plantations, elles empêcheront les mauvaises herbes de pousser, préserveront la fraîcheur et l'humidité du sol et, en se décomposant, apporteront de la matière organique.



Durant l'hiver, recouvrez le sol de votre potager de feuilles mortes. Elles protégeront les légumes du gel, limiteront l'apparition de mauvaises herbes, puis apporteront des nutriments au sol en se décomposant.

☒ ÉCOBUAGES DANS LE LOT :

La réglementation départementale dans ce domaine est **très stricte** et a donné lieu à un **arrêté préfectoral permanent**.



Il est rappelé que sont **interdits** en tout temps :

- Le **brûlage des végétaux et déchets végétaux** issus des parcs et jardins des particuliers et collectivités. Ces déchets doivent donc être valorisés sur place (compostage, broyage) ou conduits en déchetterie équipée.
- Les feux de chantiers sauf destruction de bois infestés par des insectes xylophages.
- Les feux de cuisson ou de loisir ailleurs que sur des terrains attenants aux habitations.

L'usage du feu reste toutefois autorisé pour la destruction de déchets végétaux par certaines professions (pépiniéristes, forestiers, agriculteurs), sous conditions (vitesse du vent, surfaces, surveillance...).

La Gendarmerie du Lot rappelle que les contrevenants sont passibles d'une amende de 135€.

☒ MISSION LOCALE :

La Mission Locale de **Souillac Martel Vayrac** est une structure clé pour l'accompagnement des jeunes de **16 à 25 ans** dans leur insertion professionnelle et sociale.

Elle offre des services essentiels pour aider les jeunes dans leur parcours :

- Vers l'emploi.
- La formation.
- L'intégration dans la vie active.



Services :

- **Orientation professionnelle et accompagnement :**
Conseils personnalisés pour aider les jeunes à définir leurs objectifs professionnels et à planifier leur parcours de formation.
- **Aide à la recherche d'emploi :**
Assistance dans la recherche d'emploi, y compris la préparation de CV et de lettres de motivation, ainsi que des conseils pour les entretiens d'embauche.
- **Soutien dans d'autres domaines de vie :**
Aide concernant des questions de santé, de logement, de transport et d'accès aux droits, essentiels pour une bonne intégration sociale et professionnelle.

Adresse : 29 Avenue Martin Malvy 46200 SOUILLAC.

Téléphone : 05 65 41 59 21

☒ DEMANDES EN LIGNE :



Vous souhaitez déposer un permis de construire, une déclaration préalable ou un certificat d'urbanisme ?

À tout moment, un usager peut déposer sa demande en ligne, une démarche simplifiée et sans frais par voie électronique sur le Portail Usager Urbanisme « <https://sve.sirap.fr> », en créant son compte.

Rappel : pour télécharger un dossier d'urbanisme, vous devez vous rendre sur <https://www.service-public.fr/>.

ÉLECTIONS PARLEMENTAIRES :

Les élections pour le Parlement Européen seront tenues le **dimanche 9 juin 2024**.

Vous pouvez demander en mairie de votre domicile votre inscription sur la liste électorale (principale ou complémentaire suivant votre nationalité) au plus tard le **6ème vendredi qui précède le 1er tour**, soit pour cette fois le 3 mai 2024.

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre **plusieurs documents :**

- Un justificatif de **vosre identité** (par exemple votre carte nationale d'identité).
- Un justificatif de **vosre lien avec la commune de vote** (par exemple une facture d'électricité comme justificatif de domicile).



RECENSEMENT CITOYEN :

Appelé par **erreur** recensement militaire, chaque Français dès 16 ans doit faire le **recensement citoyen obligatoire** pour ensuite participer à la **Journée Défense et Citoyenneté (JDC)**.

Après avoir fait votre recensement citoyen, vous obtenez une **attestation de recensement** et vous êtes **inscrit automatiquement sur les listes électorales** dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.



S'il ne fait pas ces démarches, il ne **peut notamment pas s'inscrire** aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Le Français qui a fait son service militaire peut le prouver à l'aide d'une attestation des services accomplis ou, en cas d'exemption, d'un certificat de position militaire.

URGENCE 114 !

Le **114** est le service public gratuit **réservé** aux personnes **sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques**, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7. Vous êtes témoin ou victime d'une situation d'urgence ? Contactez immédiatement URGENCE114. Le 114 gèrera votre alerte en lien direct avec le service d'urgence le plus proche.

Comment contacter le 114 ?

Sur notre application
Urgence 114
à télécharger sur votre store

URGENGE 114

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Sur notre site internet :
urgence114.fr

Par échange SMS avec 114 en destinataire

- Expliquez votre problème et répondez aux questions du 114. Passé 1 min sans réponse, renvoyez un SMS.

Accessibility icons: hand, crossed-out hand, ear, crossed-out ear, face with speech bubble, face with speech bubble and plus sign.

Quelques chiffres :

- **4 millions** de personnes déficientes auditives en France (sourds profonds, sourds d'une oreille, devenus sourds, malentendants, personnes âgées atteintes de presbycusie...).
- **450 000** personnes dans l'incapacité d'utiliser le téléphone du fait de leur handicap.
- **100 000** sourds profonds de naissance avec la Langue des Signes pour langue de vie.

☒ APPRENDRE À NAGER DANS LE NORD DU LOT :

En **2024**, **Cauvaldor poursuit son action** de démocratisation d'accès à des **leçons de natation** pour apprendre à nager dans les piscines de Souillac, Gramat, Biars-sur-Cère, Saint-Céré et Sousceyrac-en-Quercy.

Les familles dont le **quotient familial est inférieur à 800 €** (calculé sur le revenu mensuel en fonction du nombre d'enfants par foyer) **sont prioritaires** pour bénéficier de **10 séances d'une heure de natations gratuites**. L'objectif final est de passer le test du « sauv-nage » de la Fédération Française de Natation. Les inscriptions destinées aux enfants de **7 à 12 ans** se termineront le lundi 15 avril 2024.

Vous pouvez vous inscrire en contactant le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) de la Maison France Service de Souillac au **05 65 37 64 71** ou vous rendre au 31 avenue Gambetta 46200 SOUILLAC.

Cette opération est toujours menée en partenariat avec la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) et le Comité régional de natation.

La **noyade** reste la **première cause de mortalité des moins de 18 ans**.

L'objectif de « J'apprends à nager » est de permettre aux enfants d'assurer leur **sécurité** dans l'eau.

En fin de classe de sixième : 100 % des enfants doivent savoir nager.



En **2023**, ce dispositif a concerné **42 enfants** ; Souillac : 8, Gramat : 8, Biars-sur-Cère : fermée, Saint-Céré : 17 et Sousceyrac-en-Quercy : 9.

Rappel :

Le CIAS vous permet également de bénéficier de tous les soutiens que peut apporter le CIAS Cauvaldor en termes d'aide sociale : domiciliation, bons d'urgence alimentation/hygiène, bons de carburant, demande d'aides sociales facultatives pour le paiement de quittance de loyer, factures d'électricité, d'eau, de cantine...

☒ NUMÉROS SURTAXÉS ET PIÈGE SUR INTERNET :

La **DGCCRF** (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) sensibilise la population de faire attention aux **mauvaises surprises** :

- Je reste toujours vigilant lorsque je reçois des messages provenant de numéros inconnus ou lorsque je navigue sur internet et j'applique les deux mots d'ordre : **je ne clique pas, je ne rappelle pas !**
- Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler : je consulte l'annuaire inversé **sur www.surmafacture.fr** pour connaître le service et le prix.
- Je me protège en activant l'option de **blocage des appels vers des numéros surtaxés** auprès de mon opérateur téléphonique.
- En cas de problème, je dépose un signalement sur le **site www.surmacture.fr** ou sur la plateforme de lutte contre les spams vocaux accessible par SMS au **33700** ou via le site **www.33700.fr**.

Lorsque vous naviguez sur internet ou lorsque vous recevez un SMS ou un message sur votre répondeur, soyez vigilants. De **nombreuses arnaques aux numéros surtaxés** et **abonnements internet existent**. Suivez les conseils de la DGCCRF et évitez les mauvaises surprises sur votre facture de téléphone :

Comment reconnaître un numéro surtaxé :

Les numéros surtaxés font partie des numéros spéciaux ou courts utilisés par les professionnels pour fournir des services (météo, voyance, renseignements, etc.).

Les 3 types de numéros pouvant être surtaxés sont :

- Numéros spéciaux à **10 chiffres** commençant par **081**, **082** ou **089**.
- Numéros courts à **4 chiffres** commençant par **10** ou **32 à 39**.
- Numéros courts à **6 chiffres** commençant par **118**.

Le coût de l'appel vers un numéro surtaxé est prélevé directement sur la facture téléphonique.

Une signalétique a été mise en place par les professionnels pour informer du prix qui sera facturé :

0 825 123 456 Service 0,80 €/min + prix appel

Le service est facturé en plus du prix d'un appel normal, jusqu'à 80 centimes par minute, dans la limite de 24 € par appel (violet).

0 809 100 114 Service gratuit + prix appel

Seul le prix d'un appel normal est facturé (gris).

0 800 134 426 Service & appel gratuit

Numéro gratuit aucune facturation (vert).

Comment déjouer les pièges ?

- Attention aux SMS ou messages sur mon répondeur :

Les numéros surtaxés donnent lieu à des abus réguliers. Vous pouvez fréquemment recevoir un appel, un SMS ou un message sur votre répondeur d'un numéro mobile ou fixe classique. Ce message va vous demander de rappeler un numéro de téléphone ou de cliquer sur un lien sous divers prétextes :

- D'urgence.
- De gain attractif.
- De démarches administratives.
- De colis à retirer...

Attention, il s'agit peut-être d'une arnaque au numéro surtaxé !

- Attention sur internet au « Click to Call » (cliquer pour appeler) :

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration...) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

Avant tout chose, je me renseigne sur le numéro et sa tarification.

- Attention aux abonnements internet+ :

En faisant une recherche sur internet (médecin, vétérinaire, administration...) on peut me proposer de cliquer sur un numéro pour appeler directement.

En naviguant sur internet, je peux cliquer, sans faire attention, sur un bouton qui m'abonne à un service payant. Cela peut arriver à la suite de nombreux clics qui réduisent ma vigilance.

Le coût sera prélevé directement sur ma facture téléphonique grâce à Internet+, la solution de paiement proposée par les opérateurs téléphoniques. Elle permet de régler des services digitaux (VOD, musique, jeux...) sans fournir ses coordonnées bancaires en étant prélevé directement sur sa facture téléphonique. Je peux être facturé jusqu'à 300 € / mois pour plusieurs abonnements Internet+.

Le site **surmafacture.fr** est la plateforme d'information consommateur consacrée aux solutions de paiement sur facture, gérée par les principaux opérateurs téléphoniques.

Il me permet de connaître le coût et le service proposé par un numéro surtaxé.

RAPPEL SUR LES FRELONS ASIATIQUES :

Vous êtes tous sensibilisés à l'importance cruciale de prendre des mesures efficaces pour **lutter** contre la **prolifération du frelon asiatique**.

Il représente une **menace sérieuse** pour la **biodiversité locale**. En effet, cette espèce invasive originaire d'Asie a un impact significatif sur la population d'abeilles et d'autres insectes pollinisateurs, mettant ainsi en **péril la pollinisation des plantes**, indispensable à notre agriculture et à la préservation de la diversité végétale.

Outre son impact sur la biodiversité, le frelon asiatique peut également constituer une **menace pour la sécurité publique**. Sa piqûre peut être dangereuse, en particulier pour les personnes allergiques.

Afin de contrôler la propagation de cette espèce envahissante, la municipalité vous encourage à poursuivre la lutte contre ce véritable fléau. **Ensemble, limitons l'expansion de l'envahisseur.**

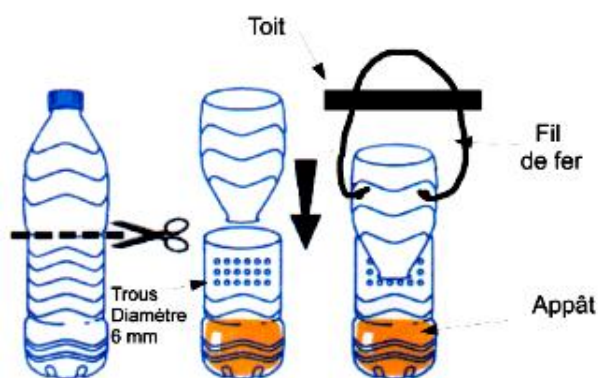
Pourquoi faut-il IMPÉRATIVEMENT le piéger ?

Du fait de sa **démographie explosive** ces dernières années, la simple destruction des nids ne suffira plus à maîtriser sa propagation. Seule une lutte mise en œuvre à l'échelle de la population pourra diminuer son expansion et limiter la dangerosité de sa présence.

Selon certaines études, le **seuil critique** a été franchi dans de nombreux départements. Il est donc primordial de mettre en place des moyens de lutte qui soit adaptée, efficaces, mais aussi variés afin de diversifier la stratégie de piégeage.

Pour un piégeage optimal, il est important de suivre le calendrier ci-dessous :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Phase 1 : ne pas piéger	Phase 2 : piégeage limité	Phase 3 : piégeage de printemps			Phase 4 : inutile de piéger		Phase 5 : piégeage d'automne		Phase 1 bis : ne pas piéger		



Exemple de piège pour frelon Asiatique

Exemple d'un **appât sélectif** efficace :

- 15 cl de **sirop de cassis**.
- 15 cl de **vin blanc** (il repousse les abeilles).
- 15 cl de **bière brune**.

Il faut **recharger** le piège en appât tous les **15 jours**.

Période d'utilisation :

- Du 15 février au 15 juin.
- Du 15 août au 15 décembre.

Reconnaître les différents hyménoptères :



Abeille



Bourdon



Guêpe



Frelon Asiatique



Frelon Européen

L'HISTOIRE DE LANZAC :

Lanzac est construit sur un plateau situé dans un grand méandre de la rivière Dordogne qui borde la commune sur 10 kilomètres.

Lanzac, avec des surplombs sur la rivière de plus de 100 m et un point culminant à 340 m, offre des points de vue remarquables, allant de la vallée à un paysage grandiose jusqu'aux Massifs du Cantal par ciel clair.

La terminaison « **ac** » de Lanzac est dérivée du mot « **aucun** ». Le suffixe « **aucun** » est la latinisation du suffixe celtique « **aco** » et est formateur de toponymes typiques des zones géographiques ayant connu un ancien peuplement celtique.

Les trois dolmens implantés sur le territoire de Lanzac confirment cette présence celtique.



Dolmen de Cieurac, appelé aussi
Dolmen des Cartayroux



Point de vue
depuis la D820

10

L'histoire de Lanzac est étroitement liée à celle d'une région marquée par la période romaine et gallo-romaine qui a laissé de nombreuses marques.

Savez-vous que les Romains ont introduit, entre autres, les noyers et les châtaigniers ?

Les propriétés du Vicomté de Turenne étaient importantes au Moyen âge et s'étendaient à l'ensemble du pays. De nombreux châteaux ont été construits en bordure de la rivière, tels que le château de Cieurac.

L'art roman a connu une grande diffusion dans la région, offrant un riche patrimoine. Toutefois, la région fut le théâtre de guerres successives : la croisade des Albigeois qui a provoqué des répressions sanglantes au 13^e siècle, les conflits permanents entre grandes familles, les pillages répétés des rois d'Angleterre qui pratiquaient à l'époque la politique de la « Terre brûlée », et bien sûr la Guerre de Cent Ans qui a interrompu la prospérité de la région.

La période de paix qui a suivi et qui s'est traduite par un retour à la vie économique et culturelle n'a duré qu'un siècle jusqu'aux guerres de religion.

Nous devons attendre la première moitié du 19^e siècle pour voir la région connaître une forte croissance, une seconde fois.

Les campagnes se développèrent de manière significative, tout comme le patrimoine vernaculaire local (fours à pain, croix...).



Photo d'après-guerre de la Durantie

Les pertes humaines et la crise économique dues à la Première Guerre mondiale, avec son exode majeur vers les villes comme Toulouse, désertifieront les territoires de la région.

Lanzac n'échappera pas à la règle.

☒ PAYS D'ART ET D'HISTOIRE CAUSSES ET VALLÉE DE LA DORDOGNE :

Dans le cadre du label « **Pays d'Art et d'Histoire** », le service **Patrimoine** de **Cauvaldor** conduit des actions d'animation et de valorisation du patrimoine à destination des habitants, des enfants et des visiteurs :

- Un programme de plus de **120 animations** : visites guidées, expositions, conférences, balades, jeux autour du patrimoine, ateliers de pratique artistique...
- Des **livrets de visite** de villes ou de villages : Autoire, Carennac, Bretenoux, St-Céré, Sousceyrac, Martel, Rocamadour, Souillac...
- Des **interventions** auprès des **scolaires**.
- La **valorisation** et la **mise en réseau** des **associations patrimoniales**.
- La **gestion du château des Doyens à Carennac** : lieu d'expositions permanentes et temporaires d'entrée libre et gratuite, ouvert de Pâques à Toussaint.

Pour **découvrir** les animations, expositions et publications proposées par Cauvaldor dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, consultez le site internet : <https://www.pays-vallee-dordogne.com/>.

☒ FAITS DIVERS :

Toutes nos félicitations à nos Lanzagais :

- Laurent SCLAFER, manager de l'équipe de France militaire de rugby à 15, pour avoir décroché le premier titre de Champion du monde en venant à bout des Fidjiens, tenants du titre, le 10 septembre 2023.



- Aux trois archers du club des Archers du pays de Souillac qui ont remporté la première place au Championnat Départemental du Lot, le dimanche 4 février, à Biars-sur-Cère :
 - o Maxime Lefèvre en U15 homme arc classique.
 - o Vincent Lefèvre en Sénior 2 homme arc classique.
 - o André Ourcival en Sénior 3 homme arc classique.



- À Manon et son équipe, médaille d'argent au salon de l'agriculture 2024 pour son foie gras entier de canard.



- Élise VAN WEIJJEN épouse PARJADIS d'origine Néerlandaise a été naturalisée Française en août dernier. À cette occasion, elle a été conviée en compagnie de monsieur le Maire Jean-Claude Fouché à une cérémonie d'accueil, dans la citoyenneté française le 28 février, en présence de Mme RAULIN Claire, Préfète du Lot.



- Maëlle Issandou, fille de Delphine, notre secrétaire de Mairie, est active au sein du club de billard de Souillac depuis deux ans et va rejoindre l'équipe de France junior.



☒ RESTAURANT COMMUNAL :

Nous vous annonçons la réouverture de notre restaurant communal prochainement.

À l'avenir, il s'appellera « **TRATTORIA DA MARIO** ».

En Italie, le principe d'une trattoria est une restauration simple, goûteuse, conviviale et familiale.

La nouvelle entreprise se compose de :

- Mario ENAS, le chef cuisinier.
- Alisson DESFROUX, sa compagne.
- Patrice DESFROUX, el padre.



Mario, né en Sardaigne, est un passionné de cuisine. La carte proposée par cet autodidacte sera basée sur des plats typiques de différentes régions italiennes (pâtes, raviolis, cannellonis, viandes, poissons...).

Il cuisinera essentiellement des produits frais.

Pour régaler vos papilles, l'équipe vous proposera :

En semaine :

- Le midi : deux menus avec un plat principal, à base de viande ou à base de poisson. Sachant que chaque jour, les plats changeront. Vous aurez trois possibilités :
 - o Le repas ouvrier à 15 €.
 - o Les Formules, entrée-plat ou plat dessert, à 13,50 €.
- Le soir : formule à la carte.

Le week-end :

- Menu autour de 25 à 30 €.
- Formule à la carte.

Pour les associations ou des partenariats avec des clubs locaux, le menu du jour sera au tarif de 13,50 €.

Leur concept autour de cette TRATTORIA est d'organiser régulièrement des repas à thème où les tables formeront un U face au bar de façon à laisser au centre un espace aéré qui laissera place à l'expression de chacun... Chaque convive se plaçant les uns à côté des autres.

Dans un proche avenir, ils proposeront également un coin boutique où nous pourrions acheter quelques mets et boissons consommés.

Nous leur souhaitons beaucoup de succès.

L'ESQUIROL :

L'Esquirol a démarré l'année 2024 avec la découverte du Festival des Lanternes de Montauban. Le voyage, prévu le mercredi 31 janvier en pleine manifestation des agriculteurs, s'est déroulé sans encombre grâce à l'habileté du chauffeur Arcoutel. Ce fut une soirée magique et sans fausse note (bel accueil, dîner sur place rapide et excellent, organisation sans faille de l'office de tourisme). Nous étions 32, chauffeur compris, à circuler, appareil photo à la main, un vrai jeu de cache-cache en allant de surprise en surprise : jeux interactifs, dalles sonores, des lumières plein les yeux. La déesse enchantresse nous a tous laissé sans voix, par ses dimensions, sa beauté, ses battements de paupières, un éblouissement.



Quelques photos du festival des Lanternes de Montauban

En plus des activités régulières qui tournent à plein régime (randonnée – danse – cuisine – peinture – sorties spectacles – Art Floral) d'autres vont renaître ou voir le jour dans les mois qui viennent : un atelier « livres pliés » à découvrir le 5 mars à 9h30 Salle des Fêtes et, à l'étude, un Atelier Jeux de Société, sans oublier les cartes (tarot, belote...).

Le mois de juin s'annonce très animé avec :

- Le **1^{er} juin** le très attendu **2^{ème} Rallye Promenade**.
- Le **21 juin** : La **Fête de la Musique**.

LANZAC VTT :

L'assemblée générale de « LANZAC VTT » s'est tenue le 2 décembre 2023. Un bilan positif a été présenté pour la manifestation du dernier ROC LANZAGAIS avec plus de 500 engagés.

Lors de cette réunion, le conseil d'administration a été renouvelé et s'est même élargi avec 3 administrateurs supplémentaires.



Merci Monsieur le Président

Ghislain Delmas a fait part de son souhait de quitter le poste de président pour raison professionnelle.

Tous les présents l'ont sincèrement remercié pour son investissement durant toutes ces années.

Dès janvier, le nouveau conseil d'administration a élu et reconduit :

- Patrick Bernard, nouveau président.
- Philippe Barra, trésorier.
- Philippe Peindaries, secrétaire.
- Jean Paul Bladier, superviseur des circuits VTT.
- Jérôme Fraysse, superviseur des circuits marche.

Pour 2024, sont déjà en préparation, au printemps une **soirée conviviale** pour les **bénévoles** et le 15 septembre la **10^{ème} édition** du « **ROC LANZAGAIS** ». Cette dernière, se voudra festive et pleine de surprises.

LANZAC'ANIM' :

Lanzac'Anim' tiendra son assemblée générale le 22 Mars à 19h30 à la salle des fêtes de Lanzac. Cette réunion sera l'occasion de faire le bilan moral, d'activités et financier de l'année 2023. Le bureau sera également voté et les festivités de l'année 2024 soit, la fête du 20 et 21 juillet ainsi que le marché gourmand du jeudi 8 août seront évoqués afin de commencer l'organisation.

Il est évident que sans bénévoles une association ne peut pas faire grand-chose, c'est pourquoi nous nous réjouissons d'en accueillir de nouveaux. Alors, si vous souhaitez passer de bons moments au sein d'une équipe de bénévoles sympathiques n'hésitez pas à nous rejoindre.

On vous attend nombreux le 22 Mars.
Louise, Marion et Manon.



CHORALE ESPERANZA :

L'Association Chorale Esperanza a repris ses répétitions, toujours dans la bonne humeur et le plaisir de chanter ensemble, le mercredi à 18 Heures dans la salle des fêtes de Lanzac.



La chorale est présente lors des différentes commémorations (8 mai, 11 novembre) ainsi que pour la Fête de la Musique, etc.

Des prestations sont également organisées à l'extérieur de la commune, avec un répertoire de variété française sans cesse renouvelé.

Petit appel :
les **voix masculines seraient les bienvenues**.

Alors, si vous aimez chanter, si vous voulez découvrir le chant au sein d'un groupe dynamique et très motivé, dans la bonne humeur et la gaieté, venez nous rejoindre.
Vous pouvez nous contacter au **06 72 62 52 23**.

Vous serez le (la) bienvenu (e)

CIEURAC ANIM' :

L'équipe de Cieurac anim' s'est étoffée à l'automne pour préparer Noël. Des plus petits aux jeunes retraités, tous se sont retrouvés quelques week-ends, ont travaillé durant les journées pluvieuses pour amener un peu de magie de Noël dans notre hameau.

Le 16 décembre, une petite soirée gourmande a donné le point de départ des modestes illuminations.

Soutenue par les habitants qui ont eux-mêmes décoré leur devant de porte, la petite équipe est prête à récidiver l'année prochaine en espérant que le temps soit plus clément.

D'ici là, d'autres rencontres sont prévues à commencer par le vide-grenier du 8 mai.



ACCA :



Les membres de l'ACCA rendent hommage à Bernard Ruelle ancien président durant une dizaine d'années.

Bernard était un membre actif et toujours partant pour de nouveaux projets.

Nous présentons nos sincères condoléances à la famille.

TRANSPORT À LA DEMANDE :

La commune de Lanzac en partenariat avec LA RÉGION OCCITANIE met à votre disposition un service de transport à la personne le 1^{er} et 3^{ème} vendredi de chaque mois. Vous pouvez donc vous rendre au centre-ville de Souillac pour seulement **2 €**. L'entreprise « **Taxis Souillagais** » effectuée, en fonction de la demande, un circuit allant de LANZAC à CIEURAC, GREZELADE, LABORIE et LA DURANTIE.

N'hésitez pas les appelez la veille au **06 09 37 26 90**.

Les horaires et les points de rendez-vous peuvent être étudiés en fonction de vos besoins.

DÉCHETTERIE DE SOUILLAC :

La déchetterie, gérée par le SYDED, est installée zone de Bramefond Combe de Nouzies 46200 SOUILLAC, Tél. : **05 65 37 08 22**, horaires d'ouverture :

- Lundi et jeudi : de **14 h à 18 h**.
- Mardi, mercredi, vendredi : de **9 h à 12 h** et de **14 h à 18 h**.
- Samedi : de **9 h à 12 h** et de **14 h à 17 h**.

La collecte de gros encombrants (matériel électroménager, mobilier...) est désormais gérée par les équipes d'Emmaüs Nord Lot. Pour cela, il faut contacter Emmaüs au **06 50 94 00 40**.

LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE :

Tout un chacun possède des droits inaliénables. Sur le territoire de la République, ces droits sont garantis à chacun et chacun a le devoir de les respecter.

Pour le bien-être et la tranquillité de tous, certaines règles de vie en collectivité sont à respecter, qu'on soit locataire ou propriétaire. Il est nécessaire d'accepter et d'appliquer ces règles pour établir un cadre de vie agréable et éviter d'éventuelles sources de conflit

En qualité de **bon citoyen**, il faut bien reconnaître que certaines règles ne sont pas toujours respectées, entre autres :

- Le bruit (ex. : horaire de tonte ou autres).
- La propreté (ex. : taille de haies et arbustes en limite de propriété).
- La sécurité (ex. : roulage excessif dans certaines zones d'habitation).
- Le respect des espaces collectifs (ex. : dégradation de mobilier urbain).

Pour que notre village offre un cadre de vie agréable et que l'entente entre voisins soit bonne, nous devons tous être **acteurs** et **moteurs** du **respect des règles de bon voisinage** et de **citoyenneté**.

CONTACT MAIRIE et NUMÉROS UTILES :

Ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de **14 h à 18 h 30**

Téléphone : **05 65 37 88 53**

Courriel : mairie.lanzac@wanadoo.fr

Site Web : <http://www.lanzac.fr>

Pompiers : **18** ou **112**

SAMU : **15**

Gendarmerie : **05 65 32 78 17**

SAUR Dépannages : **05 81 91 35 07**

Enedis Dépannages : **09 72 67 50 46**

Service ouvert 7j/7.

GRDFgaz Dépannages : **0 800 47 33 33**

Disponible 7j/7 24h/24.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Cette gazette vous est présentée par l'équipe municipale.

Si vous avez des suggestions d'articles, n'hésitez pas à nous contacter.

AGENDA

Mercredi 8 mai

Cérémonie du souvenir
Vide Grenier

Samedi 1 juin

Le 2^{ème} Rallye Promenade

Vendredi 21 juin

Fête de la musique
Parc des Loisirs

En juin (date à fixer)

Feu de la Saint-Jean
à Cieurac

Dimanche 14 juillet

Marche pour la lutte
contre le cancer
Cérémonie au monument
aux morts
Repas Républicain
Concert de jazz

Le 20 et 21 juillet

La fête de Lanzac

Jeudi 8 août

Marché gourmand

En août (date à fixer)

ciné belle étoile

Dimanche 15 septembre

10^{ème} édition
du Roc Lanzagais

ÉTAT CIVIL

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

M.CHANTELOUP Francis,
le 24 octobre 2023

M. TRICHET Alain décédé,
le 3 janvier 2024

M. CHASSAING Jacques,
le 18 janvier 2024

Mme BURGUET Paulette,
le 1er février 2024

Mme DAGÈS Marguerite,
le 2 février 2024

Mme PEYRODES Paulette,
le 18 février 2024.

M. RUELLE Bernard,
le 24 février 2024.